# **CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT) – LOT 2**

Le candidat structure son mémoire technique en respectant strictement le cadre de mémoire présenté ci-après. Le respect de ce cadre implique, non seulement que l’ensemble des informations demandées soient fournies mais également que l’offre soit structurée en chapitres et paragraphes selon le même découpage que celui proposé ci-dessous. Le candidat pourra découper son offre en sous chapitres s’il le désire, sous réserve qu’il respecte la structure initiale du présent cadre de réponse.

Le candidat fournit une présentation de son entreprise qui permet d’appréhender ses capacités à exploiter le marché.

Les éléments du CCTP sont à prendre en compte dans leur intégralité.

**L’attention du candidat est attirée sur le fait que le mémoire technique ne doit pas excéder 80 pages, annexes non comprises (police Times New Roman », taille 11 avec des interlignes simples).**

**Le mémoire technique comprend également, dans ses premières pages, un « résumé opérationnel » ou « *Executive summary* »), qui synthétise en 2 ou 3 pages au maximum, le mémoire technique.**

**Par ailleurs, il est demandé au candidat du lot 2 de joindre à son mémoire technique l’annexe 1 du CCTP du lot 2 (Plan d’assurance et de contrôle qualité) initialisée et complétée aux articles 3.3 , 3.4 , 3.6 , 3.7 , 3.8 , 5.1 , 7.2 , 7.3 , 7.4 , 7.5 , 7.6 , 7.7 , 8 , 10.1 , 12 , 13.**

Il est précisé que, dans le cadre de la notation du candidat, la règle des arrondis prévue à l’article VI.3 du Règlement de consultation sera appliquée.

1. **CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (70 points)**

Le critère 1 est décomposé en les sous-critères suivants :

1. **Sous-critère 1.1 : Qualité générale de la proposition (10 points)**

Le candidat présente une offre technique qui correspond à la définition du besoin technique de l’Administration.

L’Administration évaluera la bonne compréhension par le candidat de l’environnement technique dans lequel évoluent l’application Cassiopée et les modules de l’écosystème.

Le candidat présente sa compréhension des enjeux, des contraintes et des risques inhérents à l’accord-cadre, étant précisé que :

* Les enjeux de l’accord-cadre sont :
  + Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des applications et des modules à travers le support et la maintenance ;
  + Les évolutions de l’écosystème Cassiopée conformément à la trajectoire du Ministère de la Justice.
* Les contraintes sont d’ordre fonctionnel, réglementaire et relatives à la sécurité des systèmes d’information ;
* Les risques identifiés sont des ruptures de service et des failles de sécurité.

1. **Sous-critère 1.2 : Moyens techniques envisagés (10 points)**

Le candidat indique les outils qu’il souhaite utiliser dans le cadre de l’exécution de l’accord-cadre, en surplus de ceux détenus par l’Administration et indiqués au CCTP du lot 2.

Les moyens techniques peuvent être, à titre non exhaustif :

* Des outils de test de la qualité des développements ;
* Des outils de performance des produits ;
* Des outils d’audit ;
* Des outils nécessaires à la constitution d’une base de connaissance liée au support ;
* Des outils augmentant l’efficacité du développement (usine logicielle, gestion des sources, gestion du versioning…).

1. **Sous-critère 1.3 : Adéquation des profils aux prestations de l’accord-cadre (20 points)**

Le candidat présente les profils qu’il compte mobiliser dans le cadre des prestations objet de cet accord-cadre.

Il attendu que les profils proposés aient des compétences en direction de projet Agile et Cycle en V, corroborées par des certifications ou équivalent.

En appui de son mémoire technique, le candidat fournit des types de profils pressentis en détaillant la qualification et l’expérience dans les compétences demandées et décrites au sein du CCTP du lot 2.

L’Administration notera le candidat en fonction des éléments suivants :

* Le niveau de qualification des types de profils pressentis, attesté par un diplôme, une certification ou équivalent ;
* Le nombre d’année d’expérience des types de profils pressentis.

1. **Sous-critère 1.4 : Qualité de l’organisation et de la méthodologie (30 points)**

Le candidat présente l’organisation et la méthodologie qu’il compte mettre en place dans le cadre de la réalisation des différentes prestations.

Le critère 1.4 est décomposé en les sous-sous critères suivants :

* Sous-sous-critère 1.4.1 : L’organisation des équipes (fonctions, schéma d’organisation interne…), **noté sur 5 points.**
* Sous-sous-critère 1.4.2 : La mise en œuvre envisagée pour la réalisation des prestations (descriptif de chacune des phases, scénario de mise en œuvre…), **noté sur 9 points.**
* Sous-sous-critère 1.4.3 : Le pilotage opérationnel des prestations (KPI, des outils de suivi de la performance des équipes *templates* de *reporting*, *dashboard…*), **noté sur 8 points.**
* Sous-sous-critère 1.4.4 : La description par le candidat de la manière par laquelle il envisage la mobilisation d’équipes supplémentaires dans des délais contraints, et inférieurs aux délais mentionnés à l’article 2.2.1 du CCTP du lot 2. Il est attendu qu’il précise la méthodologie et l’organisation mises en œuvre, et la répartition des tâches envisagée. **Ce sous-sous critère est** **noté sur 8 points.**

1. **CRITERE 2 : EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES (30 points)**

L’offre du candidat comprend l’ensemble des prestations et services qu’il entend proposer, conformément aux conditions figurant dans l’accord-cadre, à partir des éléments techniques mentionnés dans ledit accord-cadre.

Le candidat détaille dans le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantificatif estimatif (DQE) les différents prix et tarifs qu’il entend appliquer à l’ensemble des services figurant à l’accord-cadre.

Sur la base de son offre financière, le candidat se verra attribuer une note, calculée selon la méthodologie suivante :

Avec :

* P min = prix de l’offre la plus basse
* P = Prix de l’offre du candidat

**Le DQE est non-contractuel, mais reflète une distribution possible des prestations à réaliser.**